

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 9 JANVIER 2017

COMPTE RENDU

Ordre du jour :

- *Approbation du procès verbal du CTL du 20 octobre 2016 (vote);*
- *Transfert d'emplois du CSP d'initiative des SIP vers le PCRCP (vote);*
- *Organisation des SIE (information);*
- *Volet formation concernant le dispositif du prélèvement à la source (information);*
- *Expérimentation de l'accueil sur rendez-vous (information);*
- *Dispositif d'entraide entre les SPF (information) ;*
- *Questions diverses.*

Le Comité technique local présidé par Madame BRIGANT, s'est tenu à Châteaulin le 9 janvier 2017, en présence de Madame BOUVET et Messieurs COCHENNEC et SALAUN.

En réponse à notre déclaration liminaire, <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/spip.php?article535>, Madame BRIGANT a rappelé que les suppressions d'emplois relevaient de décisions politiques, et qu'en la matière, à la DGFIP, ces suppressions d'effectifs avaient atteint la côte d'alerte. Elle a par ailleurs appelé de ses vœux au comblement des vacances d'emplois, et invité les organisations syndicales à poursuivre leurs revendications d'arrêt des suppressions d'emplois auprès des responsables nationaux de la DGFIP...(sic).

Nous l'avons remercié pour ses encouragements, en lui rappelant que nous n'avions pas attendu ses recommandations pour porter nos légitimes revendications et celles de nos mandants !!

Approbation du procès verbal du CTL du 20 octobre 2016 :

Ce procès verbal a été approuvé à l'unanimité par les représentants des personnels présents à ce Comité technique : **F .O.- DGFIP29-Solidaires-CGT-CFDT.**

Transfert du CSP d'initiative des particuliers au PCRCP :

Dans le cadre de la mise en place du PCRCP, la Direction locale avait opté pour une organisation de ce pôle concentrant son action sur les dossiers à forts enjeux.

La Directrice a indiqué souhaiter que le PCRCP puisse prendre aussi en charge, l'ensemble du CSP d'initiative réalisé par les SIP, ce dispositif devant, selon elle, permettre d'obtenir des résultats conformes au potentiel du département.

Ce transfert de mission s'accompagne d'un transfert de 15 emplois de catégorie B répartis comme suit :

Service	Emplois transférés au PCRP	Localisation
SIP BREST ELORN	3	PCRП antenne Brest
SIP BREST IROISE	4	PCRП antenne Brest
SIP MORLAIX	2	PCRП Quimper
SIP DOUARNENEZ	1	PCRП Quimper
SIP QUIMPER OUEST	3	PCRП Quimper
SIP QUIMPER EST	2	PCRП Quimper
TOTAL	15	

Concernant le volet RH de cette restructuration, deux situations peuvent se présenter selon que le transfert de mission s'effectue sur deux communes différentes ou pas.

Dans le premier cas, l'agent concerné peut bénéficier de la priorité pour suivre son emploi et sa mission transférée. Le Directeur établit alors la liste des agents concernés, liste appelée « périmètre ».

L'agent inscrit dans ce « périmètre » et souhaitant bénéficier de sa priorité doit souscrire une demande de mutation nationale (en cas de changement de RAN et/ou de mission-structure).

Les agents qui ne souhaitent pas suivre leur emploi et missions, restent titulaires de leur affectation nationale et sont maintenus sur leur commune d'affectation.

En cas de transferts d'emplois et de missions entre des services situés sur la même commune, les agents inscrits dans le « périmètre » ont depuis le 1^{er} janvier 2017, l'obligation de suivre leurs emplois et missions.

Ces agents seront tenus de déposer une demande de mutation en demandant la « priorité sur le poste transféré » mais ils auront néanmoins la possibilité de participer au mouvement national ou local pour obtenir une autre affectation.

Le calendrier pour ce transfert de mission des SIP vers le PCRП est prévu au 1^{er} septembre 2017, afin d'être en coordination avec le mouvement de mutation général fixé à la même date.

F.O.- DGFIP29 lors de son intervention, a souligné que si la Direction justifiait cette réorganisation par l'objectif d'atteindre de meilleurs résultats, en revanche elle ne fournissait aucun élément expliquant ces indicateurs en baisse.

Dans ce contexte, **F.O.- DGFIP29** a tenu à rappeler plusieurs éléments conjoncturels ayant affecté l'organisation des SIP ces dernières années.

Tout d'abord concernant la baisse des résultats de -7,17 % constatée entre 2016 et 2015 sur le CSP d'initiative, nous avons rappelé que les résultats d'une année N se préparent en N-1. Or au dernier trimestre 2015, force est de constater que les SIP ont été fortement mobilisés sur le traitement des dossiers « vieux parents » et gracieux agriculteurs, mais ont subi aussi les conséquences de bon nombre de modifications législatives notamment les crédits d'impôts liés aux dépenses environnementales.

Dans ce contexte de surcharge de travail (appels téléphoniques, traitement des demandes, travaux de gestion,), il va sans dire qu'il était fort difficile de parvenir à maintenir les objectifs sur le CSP !

Et puis pour rebondir sur les propos liminaires de la Directrice concernant « *la côte d'alerte atteinte en matière de suppressions d'emplois* », **nous n'avons pas manqué de rappeler que bon nombre d'emplois avaient été supprimés dans les SIP depuis 2013 dans le prolongement de la fusion des secteurs d'assiette, tout en demandant en séance à la Directrice de nous communiquer les chiffres précis touchant à la mission du CSP.**

Nous avons poursuivi en faisant part de nos interrogations et inquiétudes quant à l'impact de cette réorganisation notamment en ce qui concerne les objectifs budgétaires qui seront fixés au PCRP. En effet, actuellement la moyenne des droits est de 1 400 € pour le CSP d'initiative, ce qui induit que de nombreux contrôles se soldent par des rappels inférieurs et que cette moyenne peut être rehaussée par certains dossiers à plus haut rendement financier.

Dans la mesure où le PCRP est présenté comme un pôle « expert », **F.O.- DGFIP29 a exprimé ses craintes de voir les dossiers moins complexes techniquement, et moins rentables, cesser d'être contrôlés.**

Au-delà de cette question d'égalité citoyenne devant l'impôt qui pour **F.O.-DGFIP29** n'est donc pas garantie dans le cadre de cette réforme, nous avons rappelé aussi que les contrôles, dont les rendements sont estimés comme « faibles » par l'administration, ont aussi une vocation pédagogique auprès des contribuables, permettant d'expliquer les erreurs et de les faire cesser pour l'avenir.

Enfin, nous avons soulevé une difficulté supplémentaire en lien avec le soutien technique que les cellules CSP apportaient aux secteurs d'assiette sur les dossiers complexes dans le cadre de l'accueil ou du traitement des contentieux. **Pour F.O.- DGFIP29 il s'agissait là d'une mutualisation bien pratique et sans formalisme, qu'il n'est pas certain de retrouver dans le cadre de ce transfert de mission.**

En réponse à nos interrogations sur l'impact des suppressions d'emplois, la Direction nous a donné en séance l'évolution des emplois sur la période 2013-2016 en ce qui concerne l'activité de CSP d'initiative et de régularisation pour les catégories B et C soit un différentiel négatif de - 6 emplois (40-34).

Concernant les objectifs fixés au PCRP et la question du risque potentiel de voir abandonné les « petits contrôles » la Direction a indiqué que ce pôle ne viserait pas que les « *gros poissons* » et les « *hauts de portefeuille* ».

Sur le sujet de la mutualisation qui pourrait se perdre au détriment des SIP, la Directrice estime que dans le cadre « *d'une coordination et homogénéisation des pratiques* », le soutien aux SIP ne devrait pas être abandonné, et que l'idée n'était pas de bâtir « *une muraille de Chine* » entre les services....

En réponse à nos questions, la Directrice, Madame BRIGANT a joué la communication sur le registre du tout va bien, ne vous inquiétez pas, nous maîtrisons la situation....discours qui ne nous a ni convaincu ni rassuré !

En revanche, au regard des chiffres qui nous ont été communiqué en séance, cette réforme vise à la concentration des missions sur un seul service et découle de la fragilisation d'une mission impactée par les suppressions d'emplois. Ce processus relève donc de la même logique consistant à restructurer pour tenter de pallier aux suppressions d'emplois passées et futures. !

Vote des OS : F.O.- DGFIP29- Solidaires -CGT- CFDT : contre.

Organisation des SIE :

Dans une fiche soumise pour l'information des représentants des personnels, la Direction a rappelé le schéma d'organisation des SIE dans le cadre des orientations stratégiques du Directeur Général.

Cette organisation préconise la fin de la polyvalence dans le cadre d'une organisation « intégrée » visant à constituer des équipes attachées à des compétences en comptabilité, gestion, missions transverses, et recouvrement forcé.

Quand il n'est pas possible, en fonction de la taille des SIE, de mettre en place ces 4 équipes, le travail à distance est censé prendre le relais ainsi que l'éventuelle entraide entre SIE.

Sur le schéma cible du département, Madame BRIGANT est restée sur les principes nationaux d'organisation, en indiquant que rien n'était décidé et qu'elle ne souhaitait pas mettre en place un seul SIE départemental. Elle s'est par ailleurs félicitée du déploiement de RSP forcé en novembre dernier, une réussite selon elle...

Dans son intervention, **F.O.- DGFIP29** a fustigé ces nouvelles organisations du travail en SIE issues de processus industriels visant à spécialiser les agents et à les cantonner dans des tâches répétitives ne pouvant que générer à terme une perte d'intérêt dans le travail voire de déresponsabilisation. (anomalies à traiter chronophages, travaux rébarbatifs sur listings...etc).

Par ailleurs, en ce qui concerne RSP forcé, **F.O.- DGFIP29** a, contrairement à la Directrice, fait état de remontées du terrain très négatives, car manifestement ce nouvel applicatif génère bon nombre de charges nouvelles et la fiabilisation des données issues des autres outils n'est pas au rendez-vous !

Expérimentation du dispositif d'entraide entre SPF :

Un dispositif d'entraide et de soutien entre SPF situés sur des sites différents est prévu par une note nationale en date du 6 décembre 2016.

Ce dispositif est rendu possible par le basculement des bases FIDJI sur un serveur national, processus qui a débuté en septembre 2016.

Pour le Finistère, le SPF de Brest 1 aidera le SPF de Morlaix, le dispositif existant de gestion conjointe (sur un même site) et qui concerne les SPF de Brest 1 vers Brest 2 et Quimper 1 vers Quimper 2 se poursuivra.

Concernant les retards accumulés qui entraînent la mise en place de ces dispositifs d'entraide, F.O.- DGFIP29 a fait remarquer qu'ils n'étaient nullement imputables aux agents, mais la conséquence des suppressions d'emplois au sein de la sphère SPF qui a connu ces dix dernières années des élévations de charges et des diminutions significatives de moyens, ce qui conduit aujourd'hui, parfois à des délais de publication dépassant les 100 jours.

Pour F.O.- DGFIP, nul besoin d'être grand clerc, pour voir au travers de ces nouvelles organisations de services et de la mise en place d'un serveur informatique unique, une préfiguration d'une nouvelle concentration des services et nous n'avons d'ailleurs pas manqué de souligner combien le parallèle était frappant avec l'organisation proposée pour les SIE.

Accueil personnalisé sur rendez vous (ASRV), état d'avancement dans le Finistère :

Lors du CTL du 20 octobre dernier, la Directrice avait présenté le projet visant à personnaliser l'accueil des contribuables grâce au déploiement d'un nouvel applicatif, dans le cadre de la diversification de l'offre de la DGFIP.

Au niveau du Finistère, les SIP de Quimper Ouest, Est, et Quimperlé, vont être concernés par l'expérimentation. Chaque chef de service a présenté son organisation qui peut être de différentes typologies suivant les sites : nombre d'agents, box dédiés...

A partir de la mi-janvier, l'application permettant la prise de rendez-vous, sera accessible aux agents dans les SIP expérimentateurs.

Dans un 1^{er} temps, la plage d'accueil est fixée le mardi et le jeudi matin avec des durées de RDV calées sur 20 minutes. Ultérieurement, l'utilisateur pourra solliciter un rendez-vous via le site www.impôts.gouv.fr/particuliers.

Une procédure de contre appel, auprès des contribuables qui auront pris un rendez-vous, sera mise en place au sein des secteurs afin de vérifier leur pertinence, **le but de ce contre appel s'inscrivant dans un processus visant à inciter les usagers à utiliser les démarches en ligne...**

Lors de son intervention **F.O.- DGFIP29** a indiqué que la prise de rendez-vous au sein de la DGFIP n'est pas quelque-chose de nouveau et que les agents ont toujours privilégié ce canal quand il s'agit de traiter des questions complexes, et pour l'utilisateur il est toujours préférable d'avoir un rendez-vous plutôt que subir d'interminables files d'attente...

C'est pourquoi, nous avons indiqué à Madame BRIGANT que selon nous, ce dispositif revenait à réinventer le fil à couper le beurre voire, à redécouvrir l'eau tiède..., bref nous n'en voyons pas vraiment la finalité, sauf à imaginer le pire, pouvant consister à terme à privilégier ce type d'accueil, pour accélérer la disparition de l'accueil traditionnel...

Dans un tel contexte, et si l'objectif est de parvenir à un accueil exclusivement sur rendez-vous, l'opposition de **F.O.- DGFIP** serait alors totale à ce dispositif !

Prélèvement à la source, volet formation :

Lors de ce CTL, la Directrice nous a présenté le dispositif de formation prévu pour l'année 2017 (dispositif global sur 3 ans) dans le cadre de la future mise en place du prélèvement à la source.

Une formation d'une journée est prévue pour les chefs de services le 30 janvier 2017. Une autre formation de 2 jours est prévue pour les agents des SIP, les agents en charge de l'accueil des usagers devront être formés avant le début de la campagne déclarative.

Une formation d'une journée est également programmée pour les autres agents n'intervenant pas directement dans le cadre de la campagne déclarative.

Ces formations qui doivent se dérouler à partir du mois de février 2017, privilégieront les actions présentielles et si possible au sein du département.

Dans son intervention, **F.O.-DGFIP29** a rappelé son opposition au dispositif du prélèvement à la source de la collecte de l'impôt.

Pour **FO** retirer la mission emblématique du recouvrement n'est franchement pas un bon signal donner aux agents de la DGFIP ni leur témoigner d'une grande confiance alors que les taux de recouvrement atteignent des performances de très haut niveau.

Dans ce contexte, **FO** rappelle à nouveau que cette réforme comporte un sérieux risque budgétaire pour l'État, et qu'elle n'offre pas les garanties nécessaires aux citoyens en terme de confidentialité.

F.O.- DGFIP refuse que les agents de la DGFIP fasse les frais de cette réforme en l'absence de moyens adaptés pour la mener à bien. Si en mai 2016, le Directeur Général s'était engagé pour demander des emplois supplémentaires aux Ministres, il n'a obtenu en réalité que des redéploiements de suppressions d'emplois, qualifiés de façon scandaleuse de « renforts » !!

Concernant le volet départemental de formation présenté lors de ce CTL, **F.O.-DGFIP** a souligné son caractère minimaliste au regard des enjeux qui se profilent dès la prochaine campagne déclarative, avec une montée en charge des demandes des usagers (contribuables particuliers et entreprises collectrices), phénomène qui commence à être constaté d'ores et déjà par les collègues en charge des missions d'assiette et de recouvrement.

Questions diverses :

La Directrice a évoqué les perspectives budgétaires pour le Finistère en ce début 2017.

A ce stade les Autorisations d'engagement et crédits de paiement alloués par la Centrale sont les suivants :

	Budget 2017	Exécution 2016
Autorisation d'engagement	3 700 000,00 €	4 900 000,00 €
Crédit de Paiement	4 200 000,00 €	5 100 000,00 €

Après une dotation de 2016 en baisse de 5,4% par rapport à 2015, la dotation 2017 est annoncée en baisse de 6,5 %, Catherine BRIGANT a souligné une réduction budgétaire de 500 000 € sur cette prévision budgétaire 2017. De plus amples précisions chiffrées nous seront communiquées lors d'un prochain CTL.

D'ores et déjà, cette nouvelle coupe franche ne manquera pas de compliquer l'exercice des missions et de compromettre davantage les conditions de travail des personnels !

La délégation F.O.- DGFIP29 en CTL : Murielle MORICCI (SIP Quimper Est) ; Florence JAVELOT (EDR Nord) ; Chrystèle MERRIEN, Thierry ROLLAND (Trésorerie de Carhaix) ; William THUBERT (DDFIP Brest) Erick GUERRY (Permanent F.O.- DGFIP29).

**VOUS ETES NOMBREUX
A NOUS SOUTENIR**

N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE